



Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations



*« C'est sur le socle de la famille que se construira l'avenir du Canada.
L'investissement le plus important que puisse faire le pays
est d'aider les familles à élever leurs enfants. »*

Discours du Trône, avril 2006

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire. On demande seulement : de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit; d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur; d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au : 613-996-6886 ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

www.aadnc-aandc.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

Version anglaise :
QS-7021-070-BB-A1
Catalog R1-21/2007E-PDF

Version française :
QS-7021-070-BB-A1
Catalog R1-21/2007F-PDF

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2012

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Liste des acronymes et des abréviations	v
Définition	v
Sommaire	vi
Introduction : Rapport d'étape sur les Réinvestissements dans les réserves des Premières Nations	1
Prestation nationale pour enfants : Contexte	2
Réduire la pauvreté des enfants	2
(1) Prestations liées au revenu	2
(2) Réinvestissement	3
Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations	5
(1) Prestations liées au revenu	5
(2) Réinvestissement	5
Secteur d'activité : Garde d'enfants et garderies	8
Secteur d'activité : Alimentation de l'enfant	9
Secteur d'activité : Soutien aux parents	10
Secteur d'activité : Transition du domicile au travail	11
Secteur d'activité : Enrichissement culturel	12
Résumé : Projets et bénéficiaires par secteur d'activité	13
Résumé : Total des dépenses par secteur d'activité	14
Obligation de rendre compte et surveillance	15
Observations et conclusions	17
Retombées sur les familles et les enfants	17
Bienfaits du RPNE pour les Premières Nations	20
Annexe A	21
Annexe B	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de projets du RNPE de 2001-2002 à 2006-2007, par région	6
Tableau 2 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés à la garde d'enfants et aux garderies, et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007	8
Tableau 3 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés à l'alimentation de l'enfant et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007	9
Tableau 4 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés aux activités de soutien aux parents et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007	10
Tableau 5 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés aux activités de transition du domicile au travail et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007	11
Tableau 6 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés aux activités d'enrichissement culturel et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007	12
Tableau 7 : Nombre de projets et de bénéficiaires du RPNE par secteur d'activité en 2006-2007	13
Tableau 8 : Somme réinvestie (en milliers de dollars) par secteur d'activité et pourcentage du total des réinvestissements, par région, en 2006-2007	14
Tableau 9 : Nombre de familles et d'enfants qui ont participé aux projets du RPNE en 2006-2007	16
Tableau 10 : Réinvestissements (en milliers de dollars) de la PNE chez les Premières Nations, par région, de 1998-1999 à 2006-2007	18
Tableau 11 : Montants (en milliers de dollars) du RPNE par secteur d'activité, de 2000-2001 à 2006-2007	18
Tableau 12 : Nombre de familles et d'enfants qui ont participé aux projets du RPNE de 2000-2001 à 2006-2007, par région	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Pourcentage du total des réinvestissements de la PNE par secteur d'activité, en 2006-2007	15
Figure 2 : Pourcentage des réinvestissements régionaux de la PNE par secteur d'activité	15

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABBRÉVIATIONS

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
ARC	Agence du revenu du Canada
C.-B.	Colombie-Britannique
EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PNE	Prestation nationale pour enfants
RHDSC	Ressources humaines et Développement social Canada
RPNE	Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants
Sask.	Saskatchewan
SPNE	Supplément de la Prestation nationale pour enfants

DÉFINITION

Aide au revenu : programme de dernier recours qui fournit un soutien financier aux besoins de base (nourriture, vêtements et logement) et aux besoins spéciaux, de même qu'un soutien lié à l'emploi pour les individus et les familles; l'aide au revenu est souvent associée à l'« aide sociale » ou au « bien-être social ».

SOMMAIRE



L'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)¹ est le volet dans les réserves de l'initiative *Prestation nationale pour enfants* (PNE), initiative de lutte contre la pauvreté chez les enfants lancée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 1998. Le ministère fédéral responsable de la PNE est Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC)². En vertu du partenariat fédéral-provincial-territorial conclu relativement à la PNE, les provinces et les territoires administrent l'initiative de RPNE en dehors des réserves, alors qu'AINC en est responsable dans les réserves, en collaboration avec RHDSC.

Les trois objectifs de la PNE sont les suivants :

- aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler;
- réduire le chevauchement et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations et en simplifiant l'administration.

Afin d'atteindre ces objectifs, la PNE comporte deux volets :

- des prestations liées au revenu – offertes aux familles à faible revenu ou à revenu moyen ayant des enfants – qui se composent de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE), ainsi que, dans certaines

provinces ou certains territoires, de « prestations intégrées pour enfants »;

- un réinvestissement (le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants) qui finance des programmes et des services communautaires répondant aux besoins de la population ciblée.

L'initiative de RPNE d'AINC permet aux Premières Nations d'affecter les fonds de réinvestissement aux activités qu'elles-mêmes jugent prioritaires, conformément aux objectifs établis de la PNE. Étant donné la portée et la flexibilité uniques de l'initiative de RPNE, les Premières Nations sont capables de mettre sur pied et d'exécuter un large éventail de programmes et de services qui, autrement, n'existeraient pas dans bien des collectivités.

En 2006-2007, les investissements redirigés par les Premières Nations dans des projets à l'intention des parents à faible revenu et de leurs enfants s'élevaient à près de 53 millions de dollars. Depuis le début de l'initiative en 1998-1999, les réinvestissements dans les réserves ont totalisé plus de 466 millions. Au total, 90 645 familles et 192 314 enfants ont bénéficié de l'initiative pendant cette année financière. Le présent rapport décrit les objectifs, les dépenses et les types de projets offerts, et rend compte des efforts de soutien communs déployés par les Premières Nations et le gouvernement du Canada afin de réduire l'ampleur et les effets de la pauvreté chez les enfants chez les Premières Nations.

1. Au moment de la parution de ce rapport, le nom d'usage de ce ministère était devenu Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Cependant, au cours de l'exercice financier 2006-2007, qui est visé par ce rapport, il était connu sous l'appellation Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

2. Au moment de la parution du présent rapport, le nom de ce ministère était Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Toutefois, durant l'exercice financier 2006-2007, il était connu sous l'appellation Ressources humaines et Développement social Canada.

INTRODUCTION : RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES RÉINVESTISSEMENTS DANS LES RÉSERVES DES PREMIÈRES NATIONS



Le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations (RPNE) est le volet dans les réserves, géré par AINC, de l'initiative *Prestation nationale pour enfants* (PNE). La PNE a été créée en 1998 par les gouvernements fédéral, provinciaux³ et territoriaux afin de remplir trois objectifs :

- 1 – aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants;
- 2 – favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler;
- 3 – réduire le chevauchement et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations et en simplifiant l'administration.

Afin d'atteindre ces objectifs, la PNE comporte deux volets :

- 1 – des prestations liées au revenu – offertes aux familles à faible revenu ou à revenu moyen ayant des enfants – qui se composent de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE), ainsi que, dans certaines provinces ou certains territoires, de « prestations intégrées pour enfant »;
- 2 – un réinvestissement (le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants) qui finance des programmes et des services communautaires répondant aux besoins de la population ciblée.

Le gouvernement fédéral verse directement les prestations financières aux familles à faible revenu ayant des enfants par le truchement de la PFCE et du SPNE, tandis que les

provinces, les territoires et les Premières Nations réinvestissent les « économies » rendues possibles par l'initiative dans des programmes et des services qui répondent aux besoins des familles à faible revenu ayant des enfants. Avec les fonds disponibles dans la composante de réinvestissement de cette initiative nationale, les Premières Nations sont capables de créer ou d'exécuter des programmes et des services, qui autrement n'existeraient pas, en vue d'améliorer les conditions de vie des familles à faible revenu et des enfants de leurs collectivités.

Conformément aux exigences de déclaration du RPNE d'AINC, le présent rapport annuel :

- fournit des renseignements généraux sur la Prestation nationale pour enfants, y compris sur la composante de réinvestissement de la PNE;
- donne un aperçu des objectifs et des activités de l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations;
- fournit des exemples de types de projets créés par les Premières Nations avec les fonds de réinvestissement;
- expose des données quantitatives illustrant l'ampleur et les retombées des projets;
- met en relief les réalisations particulières des Premières Nations dans le cadre de l'initiative depuis son lancement jusqu'à l'exercice financier 2006-2007.

Les sources d'information de ce huitième rapport annuel sont les administrateurs de projet des Premières Nations, les dossiers ministériels et les évaluations de programme.

3. Quoique le gouvernement du Québec soit d'accord avec les principes de base de l'initiative de la PNE, il n'a pas pris part à son élaboration. Cependant, la politique familiale du Québec est compatible avec celle de la PNE, et les projets du RPNE chez les Premières Nations sont exécutés dans les réserves du Québec.

PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS : CONTEXTE



Réduire la pauvreté des enfants

Le besoin de créer une prestation nationale pour enfants a d'abord été défini par les premiers ministres provinciaux dans leur rapport du Conseil des ministres sur la refonte et la réforme des politiques sociales (mars 1996) puis s'est inscrit comme priorité pendant la conférence annuelle des premiers ministres d'août 1996. L'initiative *Prestation nationale pour enfants* (PNE) a été incluse dans le budget fédéral de 1997 en réaction à la promesse du gouvernement du Canada d'améliorer l'aide destinée aux enfants des familles à faible revenu. Le programme a été lancé en 1998 en tant qu'initiative commune des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et compte un volet pour les Premières Nations qui est conjointement administré et exécuté dans un certain nombre de provinces et territoires. Afin que tous les enfants canadiens aient un bon départ dans la vie et que les familles qui ont des enfants soient en mesure d'éduquer leurs enfants et de leur donner des soins adéquats, l'initiative de la PNE finance une variété de prestations financières, sociales et de soins de santé pour les familles à faible revenu et leurs enfants.

Un principe fondamental de cette initiative veut que le meilleur moyen de réduire la pauvreté à long terme soit d'aider les familles à faible revenu à trouver leur place dans la population active.

L'initiative de la Prestation nationale pour enfants compte deux volets : 1) les prestations mensuelles liées au revenu (*Prestation fiscale canadienne pour enfants*, *Supplément de la Prestation nationale pour enfants* et *prestations intégrées pour enfants provinciales ou territoriales applicables*); 2) le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

(1) Prestations liées au revenu

Sous le régime de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le gouvernement du Canada a instauré la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* (PFCE), prestation de base destinée aux familles à revenu faible ou moyen (approximativement 80 % des familles canadiennes ont droit à la PFCE), ainsi que le *Supplément de la Prestation nationale pour enfants* (SPNE) (approximativement 40 % des familles sont admissibles à une portion du SPNE). L'admissibilité est déterminée par l'évaluation d'une demande initiale de PFCE/SPNE (à la naissance ou à l'ajout d'un enfant) puis, dans les années qui suivent, au moyen d'une évaluation des revenus de l'Agence des douanes et du revenu du Canada fondée sur les renseignements contenus dans les déclarations de revenus. L'année du calcul des prestations débute en juillet et se termine en juin (p. ex. la déclaration de revenus de 2005 servira à déterminer les prestations que la famille recevra de juillet 2006 à juin 2007). Les familles dont le revenu total n'excède pas le maximum applicable touchent des versements mensuels en fonction du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci, et de leur revenu net.

Les prestations de la PFCE et du SPNE sont non imposables et indexées sur le coût de la vie. Depuis qu'il a été créé, le SPNE a augmenté chaque année et, depuis janvier 2000, le SPNE et la PFCE ont été entièrement indexés. Les niveaux de revenu maximaux admissibles ont également augmenté. Pour la période de juillet 2006 à juin 2007, les versements annuels maximaux (prestation de base et supplément) sont passés à 3 271 \$, pour le premier enfant, à 3 041 \$, pour le deuxième enfant, et à 3 046 \$, pour le troisième enfant et les suivants. Les familles dont le revenu annuel net était inférieur à 20 435 \$ (déclaration de revenus de 2005) étaient admissibles aux prestations maximales de SPNE et de PFCE,

les familles dont le revenu était compris entre 20 435 \$ et 36 378 \$ avaient droit au plein montant de la PFCE et à une portion du SPNE, tandis que les familles dont le revenu net était supérieur à 36 378 \$ étaient admissibles aux prestations de base de la PFCE seulement⁴.

En plus des prestations fédérales prévues par l'initiative de la PNE, des suppléments à la PFCE et au SPNE sont également offerts aux familles à faible revenu de certaines provinces ou certains territoires. Pour la plupart de ces prestations, il n'est pas nécessaire que les familles présentent une demande distincte. L'Agence du revenu du Canada (ARC) obtient les renseignements requis depuis le formulaire de demande du SPNE et les déclarations de revenu des années subséquentes, et les prestations sont versées sous forme de « prestations intégrées pour enfants » (c.-à-d. prestations fédérale et provinciale ou territoriale payées ensemble aux familles en un seul chèque mensuel). Les programmes provinciaux et territoriaux de suppléments en vigueur en 2006-2007 comprenaient :

- la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest;
- la prestation pour enfants du Nunavut;
- la prestation pour enfants du Yukon;
- la prestation familiale de la Colombie-Britannique;
- le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta;
- la prestation pour enfants de la Saskatchewan⁵;
- la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick;
- la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse;
- la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador.

Une importante caractéristique du volet des prestations financières de la *Prestation nationale pour enfants* est que les familles qui satisfont les critères de l'évaluation des revenus peuvent percevoir ces versements, qu'elles travaillent ou reçoivent une aide au revenu ou non. En conséquence, les parents qui trouvent un emploi mais touchent une faible rémunération continueront à recevoir des prestations pour enfants afin de conserver l'autonomie qu'ils ont acquise en intégrant le marché du travail, même si leur revenu passe en dessous du seuil établi.

(2) Réinvestissement

Conformément aux conditions du cadre de gestion et de responsabilité FPT de la Prestation nationale pour enfants, l'introduction du Supplément de la Prestation nationale pour enfants a permis aux provinces et aux territoires de réduire leurs barèmes de taux de cotisation à l'aide sociale d'un montant inférieur ou égal au SPNE sans amputer le revenu mensuel global des familles qui reçoivent l'aide sociale. La Prestation nationale pour enfants a ainsi été conçue que, sans que les prestations financières versées aux familles diminuent pour autant, les provinces et territoires peuvent réaliser des « économies » sur l'aide sociale. L'accord voulait que les provinces et territoires réinvestissent ces économies dans les services et les soutiens destinés aux enfants de familles à faible revenu. Voilà en quoi consiste le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

La plupart des provinces et des territoires ont choisi de modifier leur barème de cotisation à l'aide sociale et d'affecter les fonds libérés à des projets de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE), à l'exception du Nouveau-Brunswick (qui a choisi de ne pas récupérer le SPNE, et qui n'a donc pas de fonds disponibles à investir dans les projets de RPNE) et du Manitoba (qui récupérerait le SPNE auprès des familles pour le réinvestir, mais qui a cessé de le faire en 2005). Pour répartir les fonds de RPNE entre les réserves, AINC applique le modèle de réinvestissement de la province ou du territoire. En conséquence, le RPNE n'est pas en vigueur dans les provinces du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. L'annexe A du présent rapport fournit des détails à ce sujet, et résume les formules adoptées par les provinces, les territoires et les Premières Nations pour compenser les fonds d'aide sociale affectés aux projets et aux programmes de RPNE.

Les programmes provinciaux et territoriaux (hors réserve) financés par le RPNE entrent dans l'un des six (6) secteurs d'activité suivants ou plus :

4. Le montant de cette prestation diminuait aussi à mesure que le revenu imposable augmentait, pour devenir nul lorsque le revenu atteignait 99 128 \$.

5. En 1998, lorsque la Saskatchewan a réformé son système d'aide sociale pour adopter la formule des prestations intégrées pour enfants, elle l'a structuré de manière à ce que sa contribution (la prestation pour enfants de la Saskatchewan) soit compensée par l'augmentation progressive du SPNE fédéral. En juillet 2006, l'augmentation du SPNE a atteint le point où il compensait entièrement la contribution de la province à la prestation. En conséquence, la Saskatchewan a mis fin à sa prestation pour enfants et depuis, en Saskatchewan, toutes les augmentations du SPNE sont directement transférées aux familles.

- *Initiatives de garde d'enfants et garderies.* Visent à créer de nouveaux établissements consacrés aux soins de l'enfant ou à fournir du soutien à ceux en place, afin que les familles à faible revenu puissent avoir plus facilement accès à des services de garderie abordables pendant que les parents travaillent ou poursuivent une formation;
- *Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné.* Visent à fournir aux familles à faible revenu des soutiens financiers supplémentaires, afin que les parents, les tuteurs et les jeunes puissent demeurer sur le marché du travail tout en tâchant d'obtenir un meilleur salaire;
- *Services à la petite enfance et aux enfants à risque.* Visent à aider les enfants à bien débuter dans la vie en fournissant du soutien aux familles à faible revenu qui ont des enfants en bas âge;
- *Prestations d'assurance-maladie complémentaires.* Fournissent des soins de santé et dentaires, afin que les familles ne perdent pas ce genre de soutiens lorsqu'ils passent de l'aide sociale à un emploi à faible revenu;
- *Initiative jeunesse.* Englobe un éventail de prestations et de services conçus pour aider et appuyer les jeunes, en particulier les jeunes vulnérables;
- *Autres programmes, prestations et services liés à la PNE.* Autres programmes et services destinés aux enfants de familles à faible revenu, au choix des provinces et des territoires.



PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS



(1) Prestations liées au revenu

Les familles à faible revenu des collectivités des Premières Nations reçoivent de l'ARC la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) suivant les mêmes conditions d'admissibilité que celles applicables aux familles des autres régions du pays. Les familles qui vivent dans une réserve sont tenues de remplir une demande initiale et une déclaration de revenus annuelle pour fournir à l'ARC les renseignements nécessaires au calcul de leurs prestations; le montant qui leur sera versé pour les aider à élever leurs enfants est fondé sur le revenu net (imposable) de la famille, ainsi que sur le nombre d'enfants et leur âge.

Dans les provinces et les territoires qui cotisent à une prestation intégrée pour enfants, l'ARC applique le même processus de versement pour les familles qui vivent dans une réserve et celles qui vivent en dehors des réserves. En ce qui a trait au soutien des prestations intégrées pour enfants, AINC a conclu des ententes avec la Saskatchewan et le Yukon pour leur rembourser chaque année les coûts liés aux prestations dans les réserves de la portion provinciale ou territoriale des prestations. Dans les sections et les tableaux suivants du présent rapport, ces fonds de remboursement aux provinces et territoires sont désignés en tant qu'« enveloppe d'investissement supplémentaire ».

(2) Réinvestissement

Le RPNE d'AINC, qui se veut l'équivalent dans les réserves des activités de RPNE provinciales et territoriales, a été lancé par le gouvernement du Canada en collaboration avec les Premières Nations. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les Premières Nations à combattre la pauvreté, améliorer la santé, offrir des chances égales aux enfants des collectivités des Premières Nations et favoriser la préservation de l'identité culturelle. Depuis quelques années, on se soucie davantage de renforcer l'unité familiale par l'entremise de services destinés à aider les parents à élever leurs enfants dans un environnement stable et chaleureux qui favorise leur épanouissement en des membres en bonne santé, actifs et utiles à leur collectivité.

Les secteurs d'activité varient entre les RPNE dans les réserves et hors réserve, étant donné que le RPNE a pour but d'offrir du soutien et des prestations dans les réserves qui sont spécialement adaptés aux besoins des Premières Nations. Cette caractéristique est en accord avec la structure générale de l'initiative de PNE, qui permet d'adapter le RPNE aux variations régionales de prestation des soutiens sociaux. Les secteurs d'activité dans les réserves ont été définis en collaboration avec les Premières Nations, et sont conçus pour permettre la détermination des besoins et des priorités à l'échelle des collectivités ainsi que la mise sur pied de programmes culturellement appropriés. De plus, le RPNE dans les réserves est conçu pour différer du RPNE hors réserve afin d'éviter le chevauchement des services liés aux prestations et aux programmes déjà offerts dans les réserves par le truchement d'autres programmes sociaux et de santé,

programmes qui ne sont habituellement pas offerts hors réserve. Par exemple, les provinces et territoires se servent des RPNE hors réserve pour offrir des prestations de soins de santé supplémentaires, mais dans les réserves, la plupart des habitants peuvent se prévaloir de ce genre d'avantages par l'entremise des services de santé non assurés pour les Premières Nations. Dans les réserves, le recours au RPNE pour les prestations de soins de santé supplémentaires constituerait un chevauchement direct des mesures de soutien et ne permettrait donc pas l'emploi efficace des fonds gouvernementaux.

Les projets exécutés dans les réserves dans le cadre du Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants d'AINC se classent dans au moins un des cinq secteurs d'activité suivants :

- *Garde d'enfants et garderies* : Projets visant à créer de nouveaux espaces consacrés aux soins à l'enfant et à améliorer les garderies existantes, afin qu'un plus grand nombre de familles à faible revenu puisse avoir accès à des services de garderie à moindres frais;
- *Alimentation de l'enfant* : Projets de distribution de repas dans les écoles et d'ateliers sur l'alimentation et la préparation des repas à l'intention des parents, afin d'améliorer la santé et le bien-être des enfants de familles à faible revenu;
- *Soutien aux parents* : Projets de classes de renforcement des compétences parentales, de classes de soutien parent-enfant et de haltes-garderies, afin d'aider les parents et les tuteurs à faire en sorte que les enfants partent du bon pied;
- *Transition du domicile au travail* : Projets de soutien visant à réduire les obstacles à l'embauche, notamment

de formation destinée à renforcer les compétences, afin d'aider les parents, les tuteurs et les jeunes à entrer ou à demeurer sur le marché du travail;

- *Enrichissement culturel* : Projets d'enseignement de la culture traditionnelle, de groupes d'entraide et de soutien familial, de regroupement d'aînés, d'enfants et de jeunes.

Les projets financés grâce au RPNE varient d'une Première Nation à l'autre et englobent un vaste éventail de services en fonction des préférences et des besoins déterminés par les collectivités elles-mêmes. Cette flexibilité constitue une importante caractéristique de l'initiative de RPNE d'AINC, en ce qu'elle permet aux Premières Nations de mettre en œuvre des projets qui non seulement ont pour but de réduire les effets de la pauvreté chez les enfants, mais qui, de plus, sont culturellement significatifs et adaptés aux caractéristiques uniques de chaque collectivité.

Le tableau suivant montre le nombre de projets que les Premières Nations ont exécutés grâce aux fonds de réinvestissement depuis 2001-2002. Les Premières Nations de toutes les régions participantes utilisent les fonds du RPNE pour mettre en œuvre de nombreux nouveaux services et prestations, ou pour élargir des services existants afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre de personnes. Le nombre de projets varie d'une année à l'autre. Pour interpréter les données, il importe de comprendre qu'un projet qui a reçu 2 000 \$ en financement compte pour un projet, tout comme celui qui a reçu 100 000 \$. Ainsi, pour mieux comprendre la véritable portée du réinvestissement de la PNE chez les Premières Nations, il faut examiner non seulement le nombre de projets par région, mais aussi les dépenses relatives aux projets par région (tableau 8).

Tableau 1 : Nombre de projets du RNPE de 2001-2002 à 2006-2007, par région

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Atlantique ¹	9	15	7	18	17	9
Québec	427	78	64	99	109	105
Ontario	140	78	52	202	248	489
Manitoba ²	80	248	99	0	0	0
Saskatchewan	174	81	72	180	218	616
Alberta	148	163	157	187	331	285
Colombie-Britannique	99	642	959	873	499	457
Yukon	11	29	13	10	7	5
Total	1 088	1 334	1 423	1 569	1 429	1 966

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique englobent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement, étant donné que le Nouveau-Brunswick ne récupère pas de fonds pour les programmes financés par le RPNE.

² À partir de 2004-2005, le Manitoba a cessé de récupérer le SPNE, et le verse plutôt directement aux familles. En conséquence, aucuns fonds n'étaient disponibles pour les programmes de RPNE dans la région du Manitoba.

Lorsqu'elles réaffectent les ressources dans les soutiens et les services sociaux, de nombreuses autorités administrantes des Premières Nations consultent la collectivité pour définir les lacunes et les possibilités et les classer par ordre de priorité avant d'entreprendre d'élargir les soutiens offerts aux familles à faible revenu et aux enfants ou d'en créer de nouveaux. Ce processus a mené à la création d'un large éventail de soutiens et de services qui varient beaucoup entre les Premières Nations et sont fondés sur les besoins locaux. Comme il a été mentionné plus haut, les soutiens offerts grâce au réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations entrent dans l'un des cinq secteurs d'activité ou plus : garde d'enfants et garderies, alimentation de l'enfant, soutien aux parents, transition du domicile au travail et enrichissement culturel.



Secteur d'activité : Garde d'enfants et garderies

Les projets de garde d'enfants et de garderies ont pour principal but de créer ou de libérer de nouvelles places dans les garderies pour les enfants de familles à faible revenu dont les parents travaillent ou poursuivent un programme de formation. Quoique ces projets soient particulièrement axés sur la création de nouvelles places, ils peuvent aussi consister en des subventions visant à assumer une partie des coûts opérationnels des installations existantes, ce qui réduit les coûts directs pour les parents qui travaillent ou étudient. Lorsque de telles subventions existent, elles sont versées aux administrateurs des établissements de soins à l'enfant; elles ne peuvent être octroyées directement aux parents.

En 2006-2007, les Premières Nations ont exécuté 165 projets de garde d'enfants et de garderies grâce au fonds du RNPE. Le tableau 2 montre les dépenses du RPNE pour ce genre de projets et le nombre déclaré de bénéficiaires des services.

Une expérience réussie : Garderie communautaire de la Première Nation de Lennox Island

Cette Première Nation de l'Île-du-Prince-Édouard a utilisé 29 512 \$ en fonds du RPNE, auxquels s'est ajouté le soutien d'autres partenaires (Programme d'aide préscolaire aux Autochtones de Santé Canada, Entente sur le développement des ressources humaines autochtones [EDRHA] et programme *Toys for Tots*), pour fournir des services communautaires aux parents. Ce financement s'est avéré particulièrement utile pour les parents en recherche d'emploi qui devaient trouver une place pour leurs enfants à la garderie communautaire de Lennox Island.

Le programme de santé et le programme d'éducation, de même que le programme socioculturel et les programmes d'activité physique de Lennox Island reposent sur une démarche globale du soutien aux parents et aux enfants qui dépendent de l'aide au revenu. La population est convaincue que ce programme financé par le RPNE a considérablement contribué au bien-être des enfants et de leurs parents.

D'autres exemples de projets de soins de l'enfant et de services de garderie financés en tout ou en partie par le RPNE sont présentés à l'annexe B.

Tableau 2 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés à la garde d'enfants et aux garderies, et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007

Région	Dépenses (en milliers de \$)	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique ¹	387,5	118	242
Québec	455,9	912	1 932
Ontario	183,0	245	455
Saskatchewan	455,6	272	442
Alberta	853,0	3 519	6 528
Colombie-Britannique	922,8	2 010	2 694
Yukon	3,0	102	197
Total	3 260,8	7 178	12 490

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique comprennent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

Secteur d'activité : Alimentation de l'enfant

Ce secteur d'activité comprend les projets visant à favoriser la santé et le bien-être des enfants de familles à faible revenu, par exemple, en fournissant des repas et des collations en milieu scolaire, en livrant des paniers de nourriture au domicile des familles à faible revenu ou en enseignant aux parents à préparer les repas et à répondre aux besoins alimentaires de leurs enfants. Ce secteur peut aussi englober le financement de camps de jour en été, de paniers de Noël, de banques alimentaires et de cuisines communautaires.

Au cours de 2006-2007, des Premières Nations de l'ensemble du Canada ont exécuté 510 projets de ce genre. Le tableau 3 indique les fonds du RPNE consacrés à l'alimentation de l'enfant, ainsi que le nombre de bénéficiaires par région.

Une expérience réussie : Programme alimentaire dans les écoles de la Première Nation de Pelican Lake

La Première Nation de Pelican Lake en Saskatchewan dit avoir vu la nécessité de ce programme parce que le matin, pour différentes raisons, des enfants arrivaient en classe le ventre vide. Le financement total de ce projet de 35 000 \$ provient du RPNE.

En 2006-2007, le programme était exécuté à partir de la classe d'économie familiale de l'école de la Première Nation de Pelican Lake, le petit déjeuner commençant à 8 h 30 chaque matin. Les élèves recevaient leur repas à une table dressée près de la porte de la classe pour éviter que quiconque circule dans la salle après le début des cours, à 9 h. Les petits déjeuners comprenaient, au choix, une pomme ou une banane, du jus d'orange ou de pomme, du pain grillé avec confiture, et une fois par semaine, comme gâterie spéciale, du yogourt servi selon le principe du premier arrivé, premier servi. En moyenne, 96 boîtes de jus, une caisse de pommes et une caisse de bananes ont été consommées tous les deux jours, ainsi que 40 portions de yogourt chaque semaine.

Les administrateurs du programme affirment que pour de nombreux élèves, ce programme alimentaire a eu des effets positifs visibles en ce qu'ils arrivaient à l'école plus tôt et qu'ils étaient de meilleure humeur pendant la matinée. Deux cent quarante (240) élèves ont bénéficié du projet. La Première Nation de Pelican Lake compte élargir le programme aux élèves de l'école primaire, et ajouter un repas chaud (du gruau) pendant les mois d'hiver.

D'autres exemples de projets d'alimentation de l'enfant financés en tout ou en partie par le RPNE sont présentés à l'annexe B.

Tableau 3 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés à l'alimentation de l'enfant et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007

Région	Dépenses (en milliers de \$)	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique ¹	401,7	158	308
Québec	728,6	1 079	2 910
Ontario	4 436,2	3 232	6 820
Saskatchewan	4 152,9	11 307	29 165
Alberta	1 894,7	5 980	13 039
Colombie-Britannique	2 174,5	6 218	11 222
Yukon	71,0	102	197
Total	13 859,6	28 076	63 661

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique comprennent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

Tableau 4 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés aux activités de soutien aux parents et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007

Région	Dépenses (en milliers de \$)	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique ¹	539,7	391	787
Québec	599,2	1 219	1 968
Ontario	1 662,1	1 904	4 035
Saskatchewan	1 164,1	3 140	5 473
Alberta	2 230,9	6 669	13 945
Colombie-Britannique	1 387,6	5 399	7 350
Yukon	33,0	102	197
Total	7 616,6	18 824	33 755

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique comprennent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

Secteur d'activité : Soutien aux parents

Cette catégorie englobe les projets visant à aider les parents à faible revenu à faire ce qu'il faut pour que leurs enfants débutent bien dans la vie. Il peut s'agir de programmes d'aide aux devoirs, de projets d'évaluation du développement, de haltes-garderies pour les parents et de formation relative aux compétences parentales. Ce secteur d'activité représente des occasions d'aider les élèves à acquérir une maturité scolaire et la capacité d'apprentissage, mais aussi de favoriser une participation accrue des parents et des tuteurs dans leur collectivité.

En 2006-2007, 339 projets de soutien aux parents ont été exécutés par des Premières Nations de l'ensemble du Canada. Le tableau 4 montre les dépenses déclarées par ces Premières Nations dans le cadre du RPNE pour ce secteur d'activité, ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Une expérience réussie : Services Familles en santé de la Nation crie de Samson

Des services aux parents et tuteurs, aux enfants et aux femmes enceintes ont été fournis par l'entremise de l'initiative *Familles en santé* de la Nation crie de Samson en Alberta. Le projet, dont le coût était approximativement de 550 000 \$, comptait sur des fonds du RPNE et sur le financement de Santé Canada, du Programme canadien de nutrition prénatale, du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et du programme *Care for a Smile*. Le projet a été exécuté auprès de 70 enfants environ.

Ce projet avait pour objectif global d'aider les familles à se préparer à la venue d'un enfant et à en prendre soin, de sa naissance jusqu'à l'âge de cinq ans. En particulier, le projet visait :

- à promouvoir de bonnes compétences parentales;
- à promouvoir la santé et la croissance des enfants;
- à diminuer le risque de problèmes graves plus tard dans la vie.

Les buts établis du programme *Familles en santé* étaient :

- d'évaluer systématiquement les forces et les besoins des familles pour leur fournir de l'information et les aiguiller vers les bonnes ressources, au besoin;
- d'améliorer la dynamique familiale par la création de relations de confiance et l'acquisition d'aptitudes à résoudre les problèmes et de renforcer le réseau de soutien familial;
- de promouvoir de bonnes relations parent-enfant;
- de promouvoir la croissance et le développement sains des enfants.

Les services offerts à la clientèle comprennent des visites à domicile, des coupons alimentaires, des séances d'information mensuelles, le cours sur le rôle parental *Y'a personne de parfait*, le programme *Care for a Smile*, des services d'aiguillage vers des organismes, au besoin, le transport vers les cours prénataux et de l'information sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF).

D'autres exemples de projets de soutien aux parents financés en tout ou en partie par le RPNE sont fournis à l'annexe B.

Secteur d'activité : Transition du domicile au travail

Ce secteur d'activité englobe les projets qui visent à aider les familles à prendre part à la population active et à continuer à en faire partie. Les fonds du RPNE servent à des projets qui réduisent les obstacles à l'embauche et renforcent les compétences, comme les programmes d'emploi d'été pour les étudiants, la formation professionnelle générale, la formation dans un métier particulier ou en gestion d'entreprise, les stages, les ateliers d'artisanat et le développement de compétences générales qui peuvent améliorer les perspectives d'emploi.

Les Premières Nations signalent avoir exécuté 556 projets de transition du domicile au travail au moyen des fonds du RPNE d'AINC en 2006-2007. Le tableau 5 montre l'importance des fonds du RPNE consacrés aux activités de transition du domicile au travail par les Premières Nations dans les différentes régions, ainsi que le nombre de bénéficiaires déclarés.

Tableau 5 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés aux activités de transition du domicile au travail et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007

Région	Dépenses (en milliers de \$)	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique ¹	327,8	87	180
Québec	1 014,3	573	963
Ontario	880,6	502	1 092
Saskatchewan	13 940,1	13 898	26 059
Alberta	2 707,7	3 166	8 813
Colombie-Britannique	823,3	1 593	3 150
Yukon	243,0	102	197
Total	19 936,8	19 921	40 454

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique comprennent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

Une expérience réussie : Programme d'employabilité de la Nation crie de Kehewin

Dans ce cas, la Nation crie de Kehewin, en Alberta, s'est servie des fonds du RPNE pour créer un projet de transition domicile au travail, le programme d'employabilité des Cris de Kehewin. Le coût total du projet était de 530 000 \$, assumé en collaboration avec le programme de l'EDHRA de Ressources humaines et Développement social Canada et Service Canada. Le projet était destiné aux adultes à faible revenu : 18 participants ont été reçus en inscription continue, pour un total maximal de 60 participants.

Les participants étaient aiguillés vers ce programme par des administrateurs de l'aide sociale. Les candidats se présentaient à une entrevue, et s'ils étaient acceptés, étaient soumis à une période d'essai de trois semaines. À la fin de la période d'essai, s'ils satisfaisaient aux exigences, ils étaient admis au programme et décrochaient un emploi au taux horaire de 7,00 \$ de l'heure.

Le projet d'employabilité des Cris de Kehewin offrait de la formation en cours d'emploi, mais chose plus importante, renforçait les compétences générales des participants pour les aider à conserver leur emploi une fois leur stage dans le cadre du projet terminé. Le programme prévoyait l'octroi des attestations de formation en sécurité exigées dans certains métiers, et visait l'amélioration des compétences professionnelles ainsi que des activités destinées à surmonter les obstacles reconnaissables à l'embauche. Les stages variaient de deux à six mois maximum, la durée moyenne étant de trois à six mois.

L'une des grandes difficultés éprouvées était liée au transport des participants ayant des enfants. La toxicomanie constituait également un obstacle notable, et le projet a été élargi pour inclure un volet de développement personnel visant à la traiter.

Le projet a reçu le soutien complet des dirigeants et des membres de la collectivité en général. Dans les trois années qui ont suivi sa mise en œuvre, 112 personnes y ont participé. De l'information sur ce projet a été communiquée lors de présentations communes avec d'autres collectivités.

D'autres exemples de projets de transition domicile au travail financés en tout ou en partie par le RPNE se trouvent à l'annexe B.

Secteur d'activité : Enrichissement culturel

La participation à des activités culturelles contribue au sentiment de fierté à l'endroit de son patrimoine, sentiment qui, à son tour, accroît la confiance en soi générale⁶. Lorsqu'ils renouent avec leurs pratiques traditionnelles, les enfants rehaussent leur estime personnelle. Une identité culturelle valorisante aide à promouvoir la résilience des collectivités, c'est-à-dire leur capacité à se remettre vite des épreuves de la vie. Une solide confiance en soi et une bonne estime de soi, ainsi qu'une forte résilience, contribuent à la productivité et à l'employabilité à long terme.

Les Premières Nations ont entrepris un large éventail de projets d'enrichissement culturel au moyen des fonds du RPNE en 2006-2007. Ces projets à saveur culturelle comprenaient des activités d'alphabétisation estivales, la création de centres jeunesse, des activités de groupe pour les aînés, les enfants et les jeunes, de même que la prestation d'activités de soutien pour les familles et les collectivités : aptitudes à la vie quotidienne, enseignement de la culture traditionnelle (p. ex. langue, art, musique et contes), festivités, projets d'aide pour les jeunes, groupes d'entraide ou programmes d'échange culturel.

Au cours de 2006-2007, les Premières Nations ont exécuté 419 projets d'enrichissement culturel. Le tableau suivant montre les fonds de réinvestissement consacrés à ces projets par les Premières Nations.

Une expérience réussie : Camps de jour Keish du Centre d'accueil Skookum Jim

Le Centre d'accueil Skookum Jim, à Whitehorse, au Yukon, a combiné le soutien financier du RPNE à des contributions de l'Urban Multipurpose Aboriginal Youth Council, de Jeunesse Canada au travail, de programmes du gouvernement du Yukon et de l'administration du Centre d'accueil afin de rassembler les 23 300 \$ qu'il a fallu déboursier au total pour le projet des camps de jour Keish.

En 2006-2007, le Centre d'accueil Skookum Jim tenait des camps de jour, au terme desquels les participants retournaient à la maison. Les camps duraient de 9 h à 16 h 30, et chaque camp d'une semaine comptait au maximum douze participants. Le projet était exécuté auprès d'enfants et de jeunes autochtones des villes âgés de sept à quatorze ans et offrait une variété d'activités d'enrichissement culturel, mais aussi de services de soins de l'enfant, d'alimentation de l'enfant et de soutien aux parents. En 2006, la troisième année du projet, 102 enfants et jeunes ont participé aux huit camps de jour d'une semaine.

Les activités choisies pour les enfants étaient conçues de façon à être sûres, stimulantes et amusantes, et pour être réalisées dans un milieu d'apprentissage positif. Chaque jour, le déjeuner était servi, de même que deux collations. Trois employés à temps plein et trois étudiants coordonnaient la supervision, la planification et la mise en œuvre des services et des activités des camps. De l'information sur les camps de jour était communiquée par l'entremise de rapports écrits. Les responsables évaluaient le programme en demandant aux gens de communiquer verbalement leurs impressions, en effectuant des évaluations écrites et en recueillant les commentaires des parents. Les réactions de la collectivité étaient constamment positives, et de façon générale, les gens considéraient que ce programme avait apporté de grands bienfaits aux familles et aux enfants.

D'autres exemples de projets d'enrichissement culturel financés en tout ou en partie par le RPNE sont présentés à l'annexe B.

Tableau 6 : Répartition des fonds du RPNE (en milliers de dollars) consacrés aux activités d'enrichissement culturel et nombre de bénéficiaires, par région, en 2006-2007

Région	Dépenses (en milliers de \$)	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique ¹	387,5	118	242
Québec	246,9	846	1 679
Ontario	1 954,9	1 991	4 545
Saskatchewan	1 467,4	4 356	8 692
Alberta	1 597,1	4 662	19 807
Colombie-Britannique	1 182,4	4 571	6 792
Yukon	370,0	102	197
Total	7 206,2	16 646	41 954

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique comprennent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

6. Kathy Bent, Wendy Josephson et Barry Kelly. « Effects of an Aboriginal Cultural Enrichment Program on Adolescent Mothers' Self-perceptions », *First Peoples Child & Family Review*, 2004. [en anglais seulement] http://www.fncfcs.com/sites/default/files/online-journal/vol1num1/Bent_et_al_pp83-100.pdf.

Résumé : Projets et bénéficiaires par secteur d'activité

Le tableau 7 ci-dessous montre le nombre total de projets et de bénéficiaires dans l'ensemble du Canada pour chaque secteur d'activité en 2006-2007.

Secteur d'activité	Nombre de projets	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Garde d'enfants et garderies	165	7 178	12 490
Alimentation de l'enfant	510	28 076	63 661
Soutien aux parents	339	18 824	33 755
Transition domicile au travail	556	19 921	40 454
Enrichissement culturel	419	16 646	41 954
Total	1 966¹	90 645	192 314

¹ Compte tenu que certains projets relèvent de plus d'un secteur d'activité, ce nombre ne représente pas la somme des chiffres indiqués plus haut, mais plutôt le nombre total de projets en 2006-2007.



Résumé : Total des dépenses par secteur d'activité

Le montant des fonds de réinvestissement disponibles pour chaque Première Nation est calculé par région. Souvent, le financement accordé aux petites collectivités n'est pas énorme, mais l'autorité administrante locale peut multiplier les retombées des fonds de réinvestissement en jumelant ceux-ci à des fonds d'autres sources, comme le financement des services de garderie, les revenus généraux de la bande ou le financement des programmes de création d'emploi. Dans de nombreux cas, des partenariats de financement ont aussi été conclus avec d'autres programmes exécutés dans les collectivités autochtones, comme Grandir ensemble, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, la Fondation autochtone de guérison, Les chemins de la réussite et l'Initiative de formation à l'emploi.

Étant donné que les programmes de soins de l'enfant, d'aide sociale et autres programmes sociaux relèvent de la compétence provinciale, les différences observables dans les dépenses de RPNE des divers secteurs d'activité peuvent aussi illustrer dans une large mesure l'accessibilité

(ou l'absence d'accessibilité) relative de ces services sous le régime provincial ou territorial⁷. En conséquence, il ne faut pas considérer que les données relatives aux dépenses dans les secteurs d'activité sont directement comparables d'une région à l'autre. Le besoin pour des soutiens particuliers variera entre les régions, étant donné qu'il sera influencé par l'ensemble des programmes sociaux provinciaux et territoriaux offerts.

Le tableau 8, ci-dessous, montre les réinvestissements de la PNE dans chaque secteur d'activité, par région. En grande partie à cause de la Saskatchewan, la transition domicile au travail présentait le plus haut taux de réinvestissement de la PNE en 2006-2007, sollicitant à elle seule 19 936 800 \$ (37,9 %) du total national des réinvestissements. Le secteur d'activité dans lequel on a le plus couramment réinvesti les fonds de la PNE était l'alimentation de l'enfant, avec des dépenses de l'ordre de 13 859 600 \$ (26,3 % du total), suivi du soutien aux parents avec 7 616 600 \$ (14,5 %), de l'enrichissement culturel avec 7 206 200 \$ (13,7 %) et de la garde d'enfants et garderies avec 3 260 800 \$ (6,2 %).

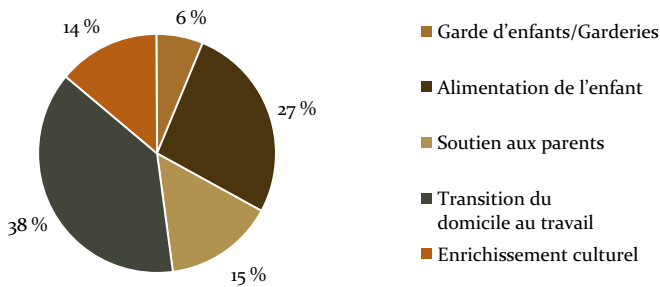
Tableau 8 : Somme réinvestie (en milliers de dollars) par secteur d'activité et pourcentage du total des réinvestissements, par région, en 2006-2007

2006-2007	Garde d'enfants/garderies	Alimentation de l'enfant	Soutien aux parents	Transition domicile au travail	Enrichissement culturel	Total partiel	(Enveloppe d'investissement supplémentaire)	Total
Atlantique ¹	387,5 18,96 %	401,7 19,65 %	539,7 26,40 %	327,8 16,04 %	387,5 18,96 %	2 044,2 100,00 %		2 044,2 100,00 %
Québec	455,9 14,97 %	728,6 23,93 %	599,2 19,68 %	1 014,3 33,31 %	246,9 8,11 %	3 044,9 100,00 %		3 044,9 100,00 %
Ontario	183,0 2,01 %	4 436,2 48,66 %	1 662,1 18,23 %	880,6 9,66 %	1 954,9 21,44 %	9 116,8 100,00 %		9 116,8 100,00 %
Saskatchewan	455,6 2,10 %	4 152,9 19,12 %	1 164,1 5,36 %	13 940,1 64,18 %	1 467,4 6,76 %	21 180,1 97,51 %	540,0 2,49 %	21 720,1 100,00 %
Alberta	853,0 9,19 %	1 894,7 20,41 %	2 230,9 24,03 %	2 707,7 29,17 %	1 597,1 17,20 %	9 283,4 100,00 %		9 283,4 100,00 %
Colombie-Britannique	922,8 14,22 %	2 174,5 33,50 %	1 387,6 21,38 %	823,3 12,68 %	1 182,4 18,22 %	6 490,6 100,00 %		6 490,6 100,00 %
Yukon	3,0 0,31 %	71,0 7,40 %	33,0 3,44 %	243,0 25,31 %	370,0 38,54 %	720,0 75,00 %	240,0 25,00 %	960,0 100,00 %
Total	3 260,8 6,19 %	13 859,6 26,32 %	7 616,6 14,46 %	19 936,8 37,86 %	7 206,2 13,68 %	51 880,0 98,52 %	780,0 1,48 %	52 660,0 100,00 %

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique comprennent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

⁷ Par exemple, il est à peu près inutile d'utiliser les fonds du RPNE pour des projets de transition du domicile au travail en Ontario parce que les Premières Nations ont directement accès à la plupart des services de ce genre par l'entremise du volet d'aide à l'emploi du programme d'aide sociale de la province, Ontario au travail.

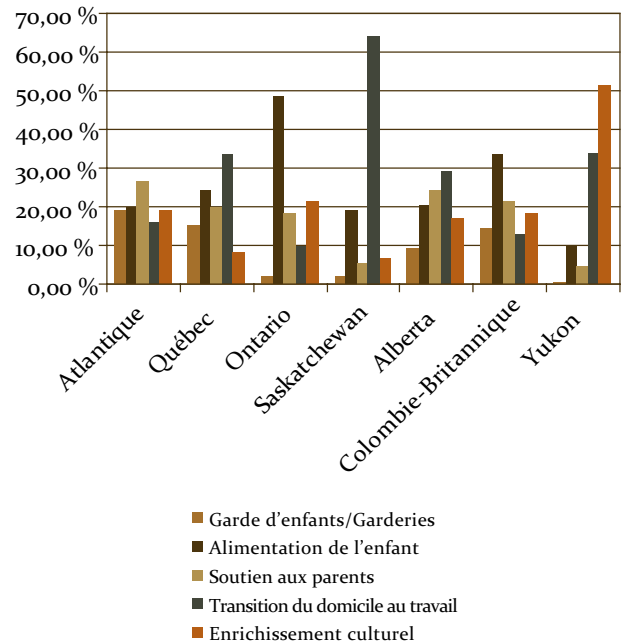
Figure 1 : Pourcentage du total des réinvestissements de la PNE par secteur d'activité, en 2006-2007



Pendant l'exercice 2006-2007, le pourcentage de fonds que les Premières Nations ont décidé d'investir dans les divers secteurs d'activité était sensiblement différent d'une région à l'autre. Pour la garde d'enfants et les garderies, il variait d'environ 19 % dans la région de l'Atlantique à moins de 1 % au Yukon. Les dépenses relatives à l'enrichissement culturel représentaient au Yukon environ 39 % du total des dépenses régionales, comparativement à environ 8 % au Québec. Pour les dépenses liées aux projets d'alimentation de l'enfant, le pourcentage variait de près de 49 % en Ontario à environ 7 % au Yukon.

Les régions ont réparti les fonds très inégalement entre les secteurs d'activité. Par exemple, la Saskatchewan a consacré la plus grande part de son financement aux activités de transition domicile au travail, investissant 64 % de son financement disponible dans ces projets, mais seulement 2 % aux services de garde d'enfants et de garderie. En revanche, la Colombie-Britannique et la région de l'Atlantique ont choisi de répartir plus également leurs fonds entre les divers secteurs d'activité. Le graphique suivant illustre le pourcentage du total des réinvestissements de la PNE par secteur d'activité en 2006-2007.

Figure 2 : Pourcentage des réinvestissements régionaux de la PNE par secteur d'activité



Obligation de rendre compte et surveillance

En vertu du cadre de gestion de l'initiative de RPNE, les projets de réinvestissement des Premières Nations doivent rendre compte du but premier du partenariat fédéral-provincial-territorial conclu pour la PNE, qui consiste à réduire l'ampleur et les répercussions de la pauvreté chez les enfants. Le Ministère est tenu de vérifier si toutes les exigences en matière de rapport sont respectées, en particulier en ce qui a trait à la production de résultats positifs au moyen des fonds investis dans les projets. À cette fin, le Ministère évalue périodiquement l'initiative de RPNE.

Afin de favoriser l'administration saine et efficace des projets et des activités du RPNE, le Ministère a rédigé le *Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports* à l'intention des administrateurs de projets du RPNE des Premières Nations. Ce guide décrit : 1) les étapes prévues dans la planification et le traitement des propositions, y compris l'accès au financement, les fonctions respectives du personnel, la rédaction de la proposition, une liste de vérification relative à la proposition et la présentation de la proposition; 2) les exigences redditionnelles, y compris les délais de présentation des rapports; 3) des renseignements généraux sur l'initiative de RPNE. Le *Guide* contient également un modèle de proposition⁸.

8. Une version électronique du *Guide* est fournie sur le site Web de l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants du Ministère : <http://www.ainc-inac.gc.ca/hb/sp/ncb/index-fra.asp>.

Les renseignements relatifs aux activités et aux résultats forment une part importante du processus de gestion du programme parce qu'ils fournissent un retour d'information de la part des Premières Nations relativement aux innovations, aux difficultés éprouvées et à d'autres aspects des projets de RPNE. Des rapports officiels sur les résultats sont exigés à tous les niveaux⁹. Les administrateurs de projets rendent compte des activités mises sur pied par l'entremise des fonds de réinvestissement; des rapports annuels répertorient les projets par titre, avec une brève description de leur objectif, des activités, de l'échéancier et des ressources employées par chaque projet pendant l'année financière. On y fournit aussi des descriptions des résultats et des réalisations des projets exécutés pendant l'année ainsi que le nombre de bénéficiaires. Ces rapports des Premières Nations servent de fondement à la rédaction du rapport sommaire sur les activités de réinvestissement que chaque région présente chaque année à l'administration centrale d'AINC. À son tour, le Ministère se sert de ces rapports régionaux pour contribuer au rapport fédéral-provincial-territorial annuel présenté aux ministres responsables des services sociaux.

Le rapport d'étape sur le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations, produit annuellement, est transmis aux Premières Nations, aux bureaux régionaux d'AINC, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et au grand public afin d'informer les diverses parties concernées des réalisations d'AINC et des Premières Nations, permises par l'utilisation du mécanisme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants pour créer et administrer des services destinés aux parents à faible revenu et à leurs enfants.

Les projets de RPNE des Premières Nations sont venus en aide à un bon nombre de familles et d'enfants de chaque région participante. Cependant, c'est chose admise, les données sur ce sujet s'appuient sur un comptage multiple des participants. Quoique les coordonnateurs de projets de RPNE fassent leur possible pour dénombrer avec exactitude les enfants et les adultes qui participent à chaque projet, le problème de comptage multiple des bénéficiaires est amplifié parce qu'il arrive que plus d'un projet de RPNE soit exécuté dans une collectivité au même moment. Par exemple, si le même enfant participe à trois projets de RPNE différents, il est possible qu'il soit compté (et comptabilisé) comme trois enfants. Les régions et l'administration d'AINC ont commencé à réviser l'instrument de collecte de données de l'initiative de RPNE afin de réduire le problème de comptage multiple des participants.

Un autre facteur qui contribue à gonfler les données provient des différences de comptabilisation des « jeunes » (p. ex. 16 à 17 ans). Les jeunes de moins de 18 ans sont admissibles aux projets de RPNE, mais les instruments de collecte de données d'AINC comprennent uniquement des champs qui permettent de dénombrer les enfants et les familles. Cette situation occasionne un problème de qualité des données, parce que les descripteurs ouvrent grand la porte à l'interprétation. Par exemple, si un jeune célibataire de 17 ans (qui n'habite pas avec ses parents, mais qui n'a pas d'enfants) participe à un projet de RPNE, certains administrateurs de projets le comptabiliseront comme un enfant, alors que d'autres l'inscriront en tant que famille (étant donné qu'il n'habite plus avec ses parents), en fonction de leur point de vue et de leur interprétation. Ce problème de données a également été reconnu, et les travaux de révision des instruments de collecte de données visent également à régler ce problème afin d'améliorer la validité et la fiabilité des données.

Tableau 9 : Nombre de familles et d'enfants qui ont participé aux projets du RPNE en 2006-2007

Région	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique	872	1 759
Québec	4 629	9 452
Ontario	7 874	16 947
Saskatchewan	32 973	69 831
Alberta	23 996	62 132
Colombie-Britannique	19 791	31 208
Yukon	510	985
Total	90 645	192 314

9. Sauf dans certaines Premières Nations financées en vertu d'accords pluriannuels de financement global. Certains accords pluriannuels n'exigent pas de rapports distincts sur les activités du RPNE. Toutefois, de nombreuses Premières Nations qui reçoivent du financement global choisissent d'elles-mêmes de rendre compte de leurs activités de RPNE.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS



Retombées sur les familles et les enfants

Pendant l'exercice 2006-2007, on s'est largement servi du RPNE pour lutter contre la pauvreté chez les enfants dans les collectivités des Premières Nations. Quoique le niveau de financement varie d'une année à l'autre (ce qui est prévisible étant donné les mécanismes de réinvestissement du SPNE), le nombre de projets est passé de 1 429 en 2005-2006 à 1 966 en 2006-2007.

Le tableau 10 rend compte des réinvestissements de la PNE effectués depuis le début de l'initiative, en 1998-1999, jusqu'en 2006-2007. Depuis le lancement du RPNE, les Premières Nations de tout le pays y ont participé en grand nombre.



Tableau 10 : Réinvestissements (en milliers de dollars) de la PNE chez les Premières Nations, par région, de 1998-1999 à 2006-2007

Région	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	Total
Atlantique ¹	1 000,0	2 100,0	3 000,0	1 548,6	991,4	757,1	3 908,3	2 573,9	2,044,2	17 923,5
Québec	6 824,2	8 539,5	8 539,5	8 539,5	8 160,7	6 202,0	3 314,6	3,134,1	3 044,9	56 299,0
Ontario	2 700,0	3 500,0	5 217,5	7 355,3	8 118,1	7 343,8	8 856,0	9 168,3	9 116,8	61 376,3
Manitoba ²	4 300,0	8 400,0	7 785,6	5 322,1	3 209,1	1 763,9	0	0	0	30 780,7
Saskatchewan	4 400,0	8 600,0	11 440,8	15 391,7	16 851,4	18 815,5	19 763,2	22 709,6	21 180,1	139 152,3
Alberta	1 700,0	7 000,0	9 667,2	8 566,1	9 756,7	10 173,9	9 422,7	10 079,8	9 283,4	75 649,8
Colombie-Britannique	2 300,0	3 470,0	4 324,0	4 174,1	5 972,9	6 268,5	6 918,8	6 603,6	6 490,6	46 522,5
Yukon	200,0	300,0	264,1	341,1	488,5	438,5	564,5	344,9	720,0	3 661,6
Total partiel	23 424,2	41 909,5	50 238,7	51 238,5	53 548,8	51 763,2	52 748,1	54 614,7	51 880,0	431 365,7
Enveloppe d'investissement supplémentaire ³	YK	0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	1 920,0
	SK	6 700,0	8 100,0	3 799,2	5 522,9	2 198,8	1 173,8	2 139,0	3 193,7	540,0
Total RPNE	30 124,2	50 249,5	54 277,9	57 001,4	55 987,6	53 177	55 127,1	58 048,4	52 660,0	466 653,1

¹ Ne comprend pas le Nouveau-Brunswick, parce que cette province/région ne recouvre pas le SPNE (le plein montant du SPNE est versé directement aux familles) et n'a donc pas de fonds à réinvestir dans les projets de RPNE.

² Depuis janvier 2004, le Manitoba verse toutes les prestations pour enfants directement aux familles. En conséquence, elle n'a pas de fonds à réinvestir dans les projets de RPNE.

³ Fonds versés par AINC pour rembourser les coûts dans les réserves de la portion provinciale-territoriale des prestations intégrées pour enfants.

Le pourcentage de fonds affectés et le genre des activités réalisées par les Premières Nations ont beaucoup varié depuis la mise en œuvre du RPNE. Ces différences sont observables non seulement dans les sommes consacrées par chaque région, mais aussi, comme le montre le tableau 11, dans les fonds affectés aux divers genres d'activités. En 2006-2007, les secteurs d'activité de la transition domicile au travail et de l'alimentation de l'enfant ont enregistré les dépenses les plus importantes.

Tableau 11 : Montants (en milliers de dollars) du RPNE par secteur d'activité, de 2000-2001 à 2006-2007

Secteur d'activité	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Garde d'enfants/garderies	617,0	813,7	984,2	865,8	2 323,4	3 246,3	3 260,8
Alimentation de l'enfant	5 002,7	6 971,8	7 053,3	5 111,3	12 459,1	12 761,8	13 859,6
Soutien aux parents	3 463,2	1 288,9	947,3	1 750,0	4 994,8	12 584,2	7 616,6
Transition domicile au travail	5 078,5	5 738,5	7 900,2	8 886,0	17 508,7	17 102,6	19 936,8
Enrichissement culturel	8 821,5	19 219,4	18 971,5	12 491,3	15 462,1	8 919,3	7 206,2
Total partiel	22 982,9	34 032,3	35 856,5	29 104,4	52 748,1	54 614,2	51 880,0
Enveloppe supplémentaire	4 039,2	5 762,9	2 438,8	1 413,8	2 379,0	3 433,7	780,0
Total	27 022,1	39 795,2	38 295,3	30 518,2	55 127,1	58 047,9	52 660,0

Le tableau 12 ci-dessous montre le nombre total de familles et d'enfants qui ont reçu des services de 2000-2001 à 2006-2007. Ces chiffres varient, mais il convient de les interpréter en tenant compte des problèmes de qualité des données relatives au nombre de bénéficiaires, expliqués plus tôt dans le présent rapport. En outre, la diminution considérable du nombre de familles et d'enfants en 2006-2007 est attribuable, du moins en partie, au système de cumul des données nationales utilisé pendant les deux années précédentes, qui a entraîné un surdénombrement, en particulier dans les régions de l'Ontario et de la Saskatchewan. Pour 2006-2007, on a amélioré la méthode de cumul des données nationales pour obtenir un relevé plus exact.

Tableau 12 : Nombre de familles et d'enfants qui ont participé aux projets du RPNE de 2000-2001 à 2006-2007, par région

Région	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Atlantique ¹							
Familles	593	683	574	431	1 281	1 087	872
Enfants	963	1 086	81	776	2 608	2 229	1 759
Québec							
Familles	14 214	4 379	3 945	2 971	4 994	4 333	4 629
Enfants	20 433	9 610	8 720	5 984	10 583	10 854	9 452
Ontario ²							
Familles	2 998	4 500	7 958	2 945	22 960	28 480	7 874
Enfants	6 101	9 713	16 240	7 768	52 429	68 701	16 947
Saskatchewan ³							
Familles	1 294	3 117	7 404	33 363	85 533	154 482	32 973
Enfants	3 599	9 598	18 803	76 474	209 520	346 308	69 831
Alberta							
Familles	3 396	8 218	5 998	9 798	11 910	16 503	23 996
Enfants	8 354	22 273	15 054	21 460	23 826	36 620	62 132
Colombie-Britannique							
Familles	17 046	15 125	25 238	40 693	32 722	21 355	19 791
Enfants	28 907	26 088	43 409	74 586	59 088	35 131	31 208
Yukon							
Familles	165	250	98	479	363	326	510
Enfants	253	506	526	366	1 266	1 327	985
Total							
Familles	39 706	36 272	51 215	90 680	159 763	226 566	90 645
Enfants	68 610	78 874	103 433	187 414	359 320	501 170	192 314

¹ Les chiffres pour la région de l'Atlantique comprennent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement.

² Les chiffres de 2004-2005 et 2005-2006 reflètent un important surdénombrement en raison des méthodes de collecte des données et de cumul des données nationales en vigueur.

³ Ibid.

Bienfaits du RPNE pour les Premières Nations

Depuis ses débuts, l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations a produit de nombreux bienfaits, directs et indirects, pour les collectivités.

- La flexibilité du RPNE permet aux Premières Nations de déterminer elles-mêmes leurs besoins et priorités en vue de résoudre les difficultés socioéconomiques et problèmes relatifs à la santé.
- Le financement permet aux Premières Nations de réaffecter les ressources aux services afin d'améliorer les conditions de vie des parents à faible revenu et de leurs enfants, ce qui leur permet de participer plus activement aux activités socioéconomiques et culturelles de la collectivité.
- La gestion des projets financés par le RPNE profite aux gouvernements et aux organismes des Premières Nations parce qu'elle encourage l'esprit d'initiative et la prise de décisions à l'échelle locale. Les dirigeants et les administrateurs locaux acquièrent ainsi des connaissances et des compétences qu'ils peuvent ensuite appliquer à d'autres tâches et entreprises afin d'améliorer leurs collectivités.

- Les activités d'épanouissement économique, comme la sensibilisation aux traditions et aux valeurs socioéconomiques et culturelles des collectivités, stimulent le sentiment de fierté culturelle et l'estime personnelle, qui accroissent l'employabilité des membres des collectivités.

Les Premières Nations et le gouvernement du Canada continuent à collaborer pour atteindre ce but commun : améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. Les bienfaits qui résultent du RPNE pour les enfants de familles à faible revenu des Premières Nations de tout le pays constituent un important aboutissement de cet effort commun.



ANNEXE A : MODÈLES DE RÉINVESTISSEMENT PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET DES PREMIÈRES NATIONS



Lors de la conception de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE), le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) a été mis sur pied afin que les provinces et territoires (et, par conséquent, les Premières Nations) puissent réduire leurs contributions à l'assurance sociale versée aux familles d'un montant pouvant aller jusqu'au montant total du SPNE sans amputer le revenu général des familles, et ce, de façon à réaliser des économies sur l'aide sociale. Conformément aux modalités du cadre de gestion et de responsabilisation de la PNE, les provinces et territoires qui choisissaient de « récupérer » le SPNE devaient investir toutes les économies subséquentes dans des projets de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE). Les provinces et territoires pouvaient aussi décider de verser le plein montant du SPNE aux familles, mais parce qu'ils ne récupéraient pas le SPNE, n'avaient alors aucuns fonds à réinvestir.

Les provinces et territoires peuvent récupérer le SPNE en recourant à l'un de trois mécanismes. Pour les programmes des Premières Nations, les bureaux régionaux d'AINC (qui se trouvent au sein des mêmes frontières géographiques que les provinces/territoires) ont recours au mécanisme de récupération de la province ou du territoire de référence¹⁰.

Les détails de chacun des modèles de réinvestissement (c.-à-d. les trois méthodes de récupération du SPNE et le modèle de non-récupération) sont présentés ci-dessous.

1. Rajustement de l'aide sociale

Dans le cadre de cette approche, les prestations pour enfants continuent à faire partie du régime d'aide sociale, mais les provinces et territoires (et, par conséquent, les Premières Nations) déduisent le SPNE à titre de revenu non gagné ou réduisent leur taux d'aide au revenu d'un montant allant jusqu'au total du SPNE. Dans le cas d'une déduction sur un revenu non gagné, les bénéficiaires de l'aide sociale voient leur chèque d'aide sociale directement amputé d'un montant pouvant aller jusqu'au total de leur prestation mensuelle de SPNE. Il s'agit de la méthode utilisée à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Dans le cas d'une réduction du taux, la méthode retenue par l'Alberta, plutôt que réduire directement le montant du chèque d'aide sociale, c'est plutôt la prestation mensuelle des bénéficiaires de l'aide sociale qui est réduite d'un montant pouvant aller jusqu'au montant total de la prestation de SPNE.

10. AINC dans la région du Québec constitue l'exception. Puisque le Québec calcule la répartition des subventions pour les services aux enfants provenant de familles à faible revenu sans mécanisme de PNE, le bureau régional d'AINC fonde le montant des fonds provenant du RPNE aux Premières Nations sur les montants antérieurement attribués, dans le but de fournir suffisamment de financement pour assurer des normes de service comparables à celles des autres provinces.

2. Intégration des prestations pour enfants (avec rajustement)

La méthode de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement est utilisée par la Colombie-Britannique et la Saskatchewan.

Dans le cadre de cette approche, le programme d'aide sociale a été restructuré en retirant du régime les prestations de base pour enfants. Les prestations provinciales-territoriales pour enfants sont plutôt versées mensuellement aux familles sur le même chèque que la PFCE et le SPNE. Au moment de la restructuration, grâce aux économies réalisées par la réduction des prestations d'aide sociale, les provinces et territoires investiront un montant pouvant aller jusqu'au montant total du SPNE dans les projets du RPNE; le reste des économies sera remis à l'Agence du revenu du Canada pour payer les familles dans le cadre de la portion provinciale-territoriale des prestations intégrées pour enfants.

En vertu de cette approche, les augmentations du SPNE sont déduites des contributions provinciales ou territoriales aux prestations intégrées pour enfants, et les économies peuvent être réinvesties dans les projets de RPNE (c.-à-d. que lorsque le SPNE augmente, les subventions disponibles pour le RPNE augmentent) ou « gelées » à des fins de réinvestissement dans le montant disponible au moment de la restructuration.

3. Intégration des prestations pour enfants (sans rajustement)

L'approche d'intégration des prestations pour enfants (sans rajustement) a été adoptée par Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Bien qu'il ne participe pas à la PNE, le Québec a adopté une approche similaire dans son propre régime de prestations pour enfants.

Dans le cadre de cette approche, le régime d'aide sociale a été restructuré en retirant les prestations de base pour enfants du régime. Les prestations pour enfants des provinces et des territoires sont plutôt versées mensuellement aux familles sur le même chèque que la PFCE et le SPNE. Grâce aux économies réalisées par la réduction des prestations d'aide sociale, les provinces et territoires investiront un montant pouvant aller jusqu'au montant total du SPNE dans les projets du RPNE; le montant restant est remis à

l'Agence du revenu du Canada dans le but de le verser aux familles en tant que portion provinciale-territoriale des prestations intégrées pour enfants.

En vertu de cette approche, les augmentations subséquentes du SPNE ne sont *pas* déduites des contributions provinciales ou territoriales aux prestations intégrées pour enfants (c.-à-d. que lorsque le SPNE augmente, les subventions disponibles pour le RPNE n'augmentent *pas*).

4. Aucun réinvestissement

Quelques provinces et territoires ont choisi de ne pas récupérer les versements de SPNE par l'entremise de leurs programmes d'aide sociale ni par des rajustements à un régime provincial-territorial applicable de prestations pour enfants. Dans ces provinces et territoires, les familles conservent le montant total de leur SPNE admissible. Donc, il n'y a pas de subvention pour les projets de RPNE dans ces régions.

Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont adopté cette approche.

ANNEXE B : AUTRES EXEMPLES DE RÉUSSITE DE PROJETS DU RPNE CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS



Depuis 2001-2002, les Premières Nations ont réalisé plus de 8 000 projets dans toutes les régions du Canada. Les exemples de projet suivants ont été envoyés par les administrateurs de projet du RPNE.

Région de l'Atlantique

Stratégie de réinvestissement dans l'initiative d'aide à la formation sociale de la Première Nation de Membertou

La Stratégie de réinvestissement dans l'initiative d'aide à la formation sociale (SRIAIFS), projet de transition domicile au travail du RPNE, visait à faire passer les bénéficiaires de l'aide au revenu à la population active par le biais de l'éducation, de la formation et du placement. Le coût total du projet était d'environ 500 000 \$. Plus de 50 bénéficiaires de l'aide au revenu ont participé à la SRIAIFS, ce qui leur a permis d'obtenir du financement pour leur éducation, leur perfectionnement professionnel et leur formation.

Les clients ont trouvé un emploi à temps partiel ou à temps plein ou ont continué leurs études en participant aux programmes suivants financés par la SRIAIFS :

- Métiers : charpenterie, électricité, plomberie, chauffage, mécanique automobile, pêche, foresterie, aménagement paysager, réparation de petits moteurs, etc.;
- Entreprise : ordinateurs, technicien juridique, technologie de l'information, secrétariat et administration de bureau;
- Services : développement de la petite enfance, aide-enseignant, ambulancier paramédical, cuisine,

tourisme, aide aux adultes, nettoyage d'établissement industriel, etc.;

- Compétences personnelles et éducation : techniques d'entrevue, rédaction de curriculum vitae, techniques de recherche d'emploi, ateliers sur l'estime de soi et la confiance en soi, programmes d'alphabétisation, perfectionnement des études.

Les fonds affectés au projet couvraient les frais de scolarité, les frais d'inscription et de remise des diplômes, l'allocation de mobilité/déplacement, les frais de garde d'enfants, l'équipement, les livres, les vêtements de travail requis et tous les autres coûts liés à la formation.

Le projet a été marqué par trois défis : l'obtention d'un emploi pour les diplômés, le manque de gestionnaires de cas et l'inaccessibilité des services de garde d'enfants.

Les commentaires des clients ont été obtenus chaque année dans le cadre de la gestion de cas. D'autres Premières Nations ont manifesté un grand intérêt pour ce programme.

Programme de collations matinales de la Première Nation We'koqma'q

L'expérience de cette Première Nation du Cap-Breton prouve comment une collectivité peut utiliser les fonds provenant du RPNE pour réaliser un projet réussi d'alimentation de l'enfant. La collectivité s'inquiétait au sujet des enfants s'alimentant de malbouffe à l'école ainsi que des enfants ne déjeunant pas le matin. Pour aborder ces inquiétudes liées à l'alimentation, le Programme de collations matinales (secteur d'activité de l'alimentation

de l'enfant) a obtenu un financement de 10 000 \$ pour réaliser un projet pour les 154 élèves de la maternelle à la sixième année de l'école primaire We'koqma'q. Chaque jour, les enfants ont reçu des collations nutritives, dont des fruits et des légumes et des berlingots de lait. Pour les enfants qui ne mangeaient pas de petit déjeuner, des céréales ou des rôties et des fruits étaient disponibles au début de la journée à l'école.

Le personnel de l'école primaire et les parents ont apporté des commentaires positifs et les parents étaient heureux de voir leurs enfants adopter de saines habitudes alimentaires. De plus, des administrateurs d'autres collectivités intéressés par les réussites de We'koqma'q et qui désiraient avoir de l'information pour la possible mise en œuvre de programmes similaires dans leur collectivité ont communiqué avec l'administrateur du développement social de la Première Nation. Le directeur de l'école a déclaré que le programme était essentiel à la promotion d'un mode de vie sain et qu'il contribuait à un meilleur rendement scolaire chez les élèves.

Région du Québec

Test d'évaluation du développement de la Première Nation de Timiskaming

Ce projet de soutien aux parents a été réalisé par la Première Nation de Timiskaming en collaboration avec les services d'enseignement et Santé Canada, à un coût total d'environ 10 300 \$. Quatre-vingt-sept enfants âgés jusqu'à cinq ans et provenant de cinquante familles de la collectivité ont participé au projet.

Le principal objectif du projet de RPNE était de fournir un soutien aux parents en dépistant les retards du développement des jeunes enfants et d'aider les parents à en apprendre davantage sur le développement de leurs enfants et sur la manière de remédier à tout retard. Avec l'approbation des parents, les enfants étaient évalués par un professionnel. Lorsque des retards étaient repérés, le professionnel discutait de plans d'orthopédagogie avec les parents et recommandait une évaluation plus approfondie et une référence à des services spécialisés, en fonction des résultats du test.

Le personnel du projet s'est chargé de la promotion et de la publicité. Ils ont aussi préparé une liste d'enfants (incluant les coordonnées des familles). Les conseillers du développement ont communiqué avec les parents/parents-substituts afin d'obtenir leur approbation et de fixer une date et un lieu pour l'évaluation. Les évaluations

étaient effectuées par le conseiller du développement. Au besoin, des plans d'orthopédagogie étaient adoptés avec les mesures suivantes :

- Discussion sur les activités visant à améliorer le développement de l'enfant;
- Recommandations en matière de supervision/évaluation future;
- Discussion sur les ressources disponibles pour des évaluations approfondies;
- Demande de consentement parental par écrit pour la présentation d'un rapport à un tiers, au besoin;
- Configuration d'un système de suivi pour les évaluations de suivi.

Des références ont été faites pour les services d'un audiologiste, d'un pédiatre, d'un orthophoniste, d'un ergothérapeute, d'un optométriste, d'un psychologue et d'autres spécialistes au besoin. Les parents se sont avérés très coopératifs et reconnaissants de l'aide et ont grandement participé au processus. On a noté une amélioration marquée du niveau de préparation des enfants pour l'école. Le projet a démontré qu'il y a plus de sensibilisation lorsque les parents participent au processus de supervision.

Formation ImplicAction de la Première Nation Abitibiwinni

Bien qu'elle soit relativement petite (population d'environ 500 habitants), la Première Nation a surmonté le défi de réaliser son programme de formation ImplicAction en combinant le financement du RPNE à des ressources provenant du programme d'aide au revenu et de la commission locale des Premières Nations pour parvenir à assumer le coût total de 95 000 \$.

Ce projet de transition domicile au travail du RPNE existe dans la collectivité depuis quelques années et vise à aider les bénéficiaires de l'aide au revenu à développer des techniques pour retourner sur le marché du travail. La formation ImplicAction se déroule sur un maximum de huit semaines et comprend trois stages. Une évaluation préliminaire avec un orthopédagogue se spécialisant comme instructeur en dynamique de la vie a fourni de l'orientation aux participants. Grâce à ce projet, plusieurs bénéficiaires de l'aide au revenu ont obtenu un emploi à temps plein dans la collectivité ou sont retournés aux études pour terminer leurs études secondaires.

Au cours des dernières séances de formation du projet, il s'est révélé difficile de recruter des participants parce que plusieurs des bénéficiaires de l'aide au revenu étaient des nouveaux venus au sein de la collectivité ou des personnes souffrant de limitations sévères. De plus, les plus jeunes

bénéficiaires ne sont souvent pas intéressés à la formation parce qu'ils ont récemment abandonné leurs études à la suite de problèmes ou par manque de responsabilité. Le matériel de formation du projet a été révisé en vue d'attirer les plus jeunes clients à retourner à l'école. La formation se fondait sur l'autogestion et la conscience de soi, pour aider à guider les participants vers un retour possible aux études ou l'entrée sur le marché du travail.

Il s'agissait de formations pédagogiques sur plusieurs sujets, notamment :

- Traits de personnalité;
- Estime de soi;
- Pensées et déclarations irrationnelles;
- Mes points forts;
- Mes passions et mes rêves;
- Ma définition de la réussite;
- Objectifs professionnels;
- Recherche sur les professions et la formation;
- Communication;
- Procrastination;
- Intelligence émotionnelle;
- Revenir dans le droit chemin;
- Réseaux de soutien;
- Gestion du stress;
- Ateliers d'emploi et visite d'entreprises.

Le programme de huit semaines comprenait cinq semaines de formation et un stage de trois semaines dans une entreprise du secteur privé. À la fin de la formation, les participants devaient se réunir afin de planifier et d'élaborer un projet qui démontrerait leur aptitude à travailler en équipe et à mettre en pratique les compétences acquises. On leur accordait un budget de 1 000 \$ pour réaliser un projet dont la collectivité bénéficierait; les projets antérieurs incluaient, entre autres, une cuisine collective, une fête d'Halloween pour les enfants et des jeux pour les enfants à l'école.

Région de l'Ontario

Programme parascolaire d'aide aux devoirs des Mohawks de la baie de Quinte

La combinaison des fonds provenant du RPNE et des contributions financières de l'Institut technique des Premières Nations et des Mohawks de la baie de Quinte a fourni le montant de 10 800 \$ requis pour réaliser un programme parascolaire d'aide aux devoirs, projet de soutien aux parents du RPNE.

Le projet était destiné aux élèves de l'école Quinte Mohawk et comptait 24 participants à temps plein et plusieurs participants à temps partiel. Des aides-étudiants,

recommandés par les enseignants, travaillaient sur une base individuelle avec les élèves en leur fournissant de l'aide aux devoirs et de l'aide pour résoudre les questions posant problème. Trois tuteurs et un certain nombre de bénévoles travaillaient aussi avec les élèves. Le projet a aidé les élèves à améliorer leurs notes, à résoudre des problèmes et des conflits, et à renforcer leurs aptitudes à la communication et leurs aptitudes sociales. En participant au projet, les aides-étudiants de douzième année ont obtenu un crédit d'heures pour le travail communautaire requis pour terminer leurs études.

Les élèves recevaient aussi une collation santé avant le début de la séance de devoirs. Deux fois par semaine, ils utilisaient un logiciel éducatif pour renforcer leurs aptitudes à la lecture et à l'écriture.

Région de la Saskatchewan

Programme de repas chauds de la Nation crie de Kawacatoose

La Nation crie de Kawacatoose a élaboré le programme de repas chauds pour les élèves de la maternelle à la douzième année. Le coût total du projet de 23 700 \$ a été financé grâce aux fonds du RPNE. Environ 200 élèves ont participé au projet. Cette initiative communautaire a reçu l'appui d'aînés, d'enseignants, de parents et de bénévoles du campus administratif d'Asiniw-Kisik. Ce projet d'alimentation de l'enfant aide les familles à faible revenu et leurs enfants :

- en fournissant aux élèves un programme alimentaire intéressant et riche sur le plan nutritionnel;
- en fournissant des repas qui aident à répondre aux besoins nutritionnels et caloriques quotidiens des enfants;
- en fournissant un programme qui enseignera aux enfants et à certains parents à adopter de saines habitudes alimentaires pour un développement sain à vie;
- en aidant les familles à faible revenu à fournir au moins un repas équilibré par jour à leurs enfants.

Le programme de repas chauds offre un repas chaud par jour, trois jours par semaine, pendant 27 semaines. Les avantages que la collectivité gagne avec ce programme incluent :

- l'amélioration de la présence aux cours;
- l'amélioration du comportement de l'élève;
- l'amélioration du rendement scolaire et du développement social;
- l'augmentation de la vivacité d'esprit, du champ d'attention et du niveau d'énergie de l'élève;
- l'adoption par les enfants et certains parents de saines habitudes alimentaires en vue d'améliorer le développement sain à vie;

- la hausse de la participation des parents aux activités scolaires, non seulement dans le programme de repas chauds, mais aussi dans d'autres activités parascolaires;
- la sensibilisation accrue des parents bénévoles quant à l'importance d'un budget efficace.

Puisque l'école a un budget serré, les administrateurs de projet ont cherché des sources de financement additionnelles pour compenser les coûts du projet. Les dons de viande sauvage pendant la saison de la chasse étaient aussi sollicités pour aider à répondre aux besoins du programme. L'information sur le programme a été diffusée aux Premières Nations voisines qui voient le besoin de programmes similaires dans leur collectivité.

Région de l'Alberta

Centre pour les jeunes piikani de la Première Nation des Piikani

Le centre pour les jeunes piikani, projet d'enrichissement culturel, a été principalement réalisé avec les fonds du RPNE. À l'automne 2006, le coût total du centre était de 189 000 \$; le RPNE a fourni un montant de 135 000 \$, la fondation pour l'éducation et les jeunes piikani a versé 10 000 \$ et les services à la famille et à l'enfance des Piikani ont versé 44 000 \$.

Le centre était ouvert de midi à 20 h 30, du lundi au dimanche. La plupart des parents laissaient leurs enfants au centre, qui se situait dans un emplacement central, mais certains enfants se rendaient au centre à pied ou en vélo. Il y avait quatre employés à temps plein, en plus de dix étudiants engagés pendant l'été. De nouvelles activités,

dont des activités culturelles, étaient organisées chaque jour. Les enfants ont participé à plusieurs collectes de fonds pour assumer le coût des activités auxquelles ils prenaient part. Le centre fournissait chaque jour le dîner et des collations aux enfants.

Des enfants âgés de huit à dix-sept ans ont participé aux événements et aux activités organisés par le centre des jeunes en 2006-2007. Pendant les deux années suivant l'ouverture du centre en 2005, le centre a reçu environ 4 500 enfants et jeunes. À l'été 2006, 2 500 enfants ont participé à plusieurs événements et activités.

Programme de bons d'échange pour du lait et des couches de la Première Nation Chipewyan Prairie

Le Programme de bons d'échange pour du lait et des couches a été élaboré en tant que projet de soutien aux parents pour aider les parents bénéficiaires d'aide au revenu. Le projet a été entièrement financé par les fonds provenant du RPNE.

Le programme visait à donner aux bénéficiaires de l'aide au revenu ayant de jeunes enfants des bons pour l'achat de couches, de lait et de fournitures connexes pour les nouveau-nés ainsi que de collations saines pour les jeunes enfants à certains moments pendant le mois. Les bénéficiaires de l'aide au revenu contactent l'administrateur d'aide au revenu au besoin pour obtenir des bons d'échange valides dans les magasins locaux pour l'achat de fournitures nécessaires pour leurs enfants. La valeur des bons d'échange pendant un mois peut varier de 50 \$ à 80 \$ pour un bénéficiaire de l'aide au revenu ayant un ou des enfants.



Le programme de bons d'échange fonctionne depuis plus de trois ans et est considéré comme une ressource financière importante pour les familles bénéficiant de l'aide au revenu qui ont des ressources financières limitées à certains moments du mois.

Région de la Colombie-Britannique

Programme de soutien et de mieux-être pour les jeunes de la bande Namgis

Cette collectivité a eu recours aux fonds provenant du RPNE, aux fonds des bandes et à des activités de financement pour assumer le coût total de 17 000 \$ du projet de nutrition du Programme de soutien et de mieux-être pour les jeunes. Ce programme d'alimentation de l'enfant fournissait le déjeuner, le dîner et le souper deux fois par semaine à environ 130 élèves de l'école secondaire locale qui participaient au programme. Du soutien de tutorat et de la formation en dynamique de la vie étaient aussi offerts. Le personnel du programme était composé d'un mentor pour les jeunes, d'enseignants bénévoles et de cuisiniers bénévoles.

Les déjeuners et dîners nutritifs visaient à garantir aux jeunes de la collectivité un régime sain et un meilleur rendement scolaire. Ils encourageaient aussi les élèves à demeurer plus longtemps à l'école et à terminer leurs études. Les jeunes participant au programme se sentaient appuyés, nourris et bien entourés.

La bande Namgis a aussi eu recours aux fonds provenant du RPNE, souvent combinés à d'autres sources de financement, pour d'autres initiatives importantes comme :

- le service de garde après l'école pour les enfants et les jeunes;
- le programme de repas chauds dans les écoles primaires deux fois par semaine;
- le programme de nutrition pour les jeunes parents;
- le camp de jour d'été;
- les paniers de Noël;
- l'épicerie hors de l'île pour les jeunes parents;
- la confection de couvertures indiennes avec les mères et enfants;
- les services de nutrition pour les parents assistant à des cours et à de la formation en dynamique de la vie.

Ces programmes étaient aussi soutenus par des activités de collecte de fonds qui ont inculqué un sens de mieux-être chez les participants puisque ces derniers formaient une équipe qui devait trouver des solutions. L'estime de soi des participants grandissait avec chaque occasion de contribuer au mieux-être de la collectivité.

Programme de déjeuner et de dîner de la Nation Nisga'a de Laxgalts'ap

La Nation Nisga'a a lancé son projet de nutrition pour l'enfant, le Programme de déjeuner et de dîner de Laxgalts'ap. Le projet de 57 700 \$ a reçu des fonds du RPNE. D'autres ressources financières ont été obtenues par l'entremise de l'Initiative pour l'emploi, qui a assumé les coûts d'embauche de trois employés pour le projet. Des prestations pour les besoins spéciaux ont été utilisées pour acheter un gâteau pour célébrer les anniversaires chaque mois.

Les bénéficiaires du projet comprenaient tous les élèves de l'école primaire, de la maternelle à la septième année, c'est-à-dire 140 enfants provenant d'environ 95 familles.

Les trois employés du projet commençaient leur journée de travail à 5 h 30 en préparant le déjeuner pour les enfants. Une salle-cuisine multifonctionnelle dans le sous-sol de l'église était utilisée pour servir le repas de 7 h à 8 h 30; le dîner était servi de midi à 13 h. Les repas étaient servis du lundi au vendredi pendant l'année scolaire. Le menu du déjeuner était composé de bacon, d'œufs, de saucisses, de pain doré, de gaufres, de gruau, de céréales et de rôties. Au dîner, le menu était composé de sandwiches, de soupe, de hot dogs, de spaghetti, de pizza, de macaroni au fromage, de poisson et de riz, de légumes de saison, de desserts et de boissons.

Les enfants devaient maintenir l'ordre et faire preuve de respect durant le programme. Dans la culture Nisga'a, on enseigne aux enfants pendant qu'ils mangent, donc un aîné était invité le plus souvent possible pour raconter des histoires et expliquer les lois Nisga'a aux enfants. La Nation Nisga'a croit que les enfants retiennent les connaissances s'ils les « avalent » en même temps que la nourriture. Le personnel du Programme de déjeuner et de dîner supervisait la présence et le comportement des enfants participant au programme et collaborait avec l'école au tirage hebdomadaire de cartes-cadeaux de 10 \$ remis à 20-30 enfants chaque mois. Les parents qui pouvaient se le permettre contribuaient financièrement aux tirages.

Le programme a été offert durant trois ans et le gouvernement du village et le personnel ont reçu des commentaires positifs de la part des parents et du personnel de l'école. Les parents ont déclaré que le programme les aidait à faire durer les denrées alimentaires plus longtemps à domicile. Le personnel de l'école a affirmé qu'il a noté une amélioration de l'assiduité des enfants à l'école, de leur comportement et de leur champ d'attention. Le programme s'est avéré utile et bénéfique de nombreuses manières.

Région du Yukon

Centre communautaire de la petite enfance de la Première Nation de Carcross-Tagish

La Première Nation de Carcross-Tagish est un exemple de collectivité qui a utilisé les fonds du RPNE pour fonder un centre communautaire de la petite enfance comme activité de base. Les fonds du RPNE totalisaient 39 000 \$. Des fonds supplémentaires provenaient du gouvernement de la Première Nation, de Développement des ressources humaines Canada et du gouvernement du Yukon.

Le centre s'occupait de 20 enfants cinq jours par semaine et servait aux enfants un repas chaud et nutritif ainsi que deux collations par jour. La fréquentation du centre était constamment élevée et les gens de la collectivité considéraient que le projet avait fait une différence positive dans la vie des enfants et de leur famille.

Le centre de la petite enfance a aussi utilisé ses fonds pour payer le salaire des employés et acheter des articles de bricolage pour les enfants. Le recours aux fonds provenant du RPNE à ces fins particulières a permis à la direction du centre d'avoir recours à un soutien financier extérieur pour perfectionner les connaissances et les compétences du personnel dans le domaine des services de soins aux enfants.

Camp de vacances pour les jeunes kaska de la Première Nation de Liard

Le camp de vacances pour les jeunes kaska était géré par la Première Nation de Liard en tant que projet d'enrichissement culturel avec des fonds du RPNE et des contributions financières additionnelles provenant de Brighter Futures, de Liard Aboriginal Women's Society, du Programme assistance-travail et du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones. Le coût total du projet était de 140 000 \$.

Environ 100 enfants, chacun accompagné d'un adulte, ont participé au camp situé à 107 milles de Whitehorse.

Le camp a fait travailler des aînés auprès des enfants. Un aîné a déclaré qu'il était heureux de travailler avec la plus jeune génération puisque cela lui a permis d'apprendre à mieux les connaître et qu'il avait pu échanger avec eux. Les aînés travaillaient avec les participants à la préparation de viande et de poisson séchés et à la cueillette de plantes, d'écorce et de racines d'arbre, en vue d'aider les enfants à comprendre comment se pratiquent les médecines traditionnelles. Des repas communautaires étaient offerts deux fois par semaine. Le camp fournissait aux aînés un toit où séjourner tout l'été. Les tuteurs travaillaient avec les enfants dans le but d'inclure un volet linguistique dans la langue autochtone ainsi qu'en anglais et en français.



RAPPORT D'ÉTAPE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007